



Vie Culturelle et Sportive

☎ 05.59.64.49.35 - sport@ville-tarnos.fr

Fax : ☎ 05.59.64.49.36

Dossier suivi par F. REAL/S. GONZALEZ

Nos réf : FR/SG/2014-231

**REGLEMENT COURT DE TENNIS MUNICIPAL
DE LA BAYE**

La municipalité de Tarnos met à la disposition des habitants un court de tennis à la BAYE (à côté du Foyer des Jeunes Travailleurs) pour la pratique du tennis loisirs.

Ce court ne pourra être accessible qu'après s'être acquitté d'une cotisation de **20 €** pour l'année auprès du service municipal des Sports (☎ 05.59.64.49.35) à l'Hôtel de ville (Boulevard Jacques Duclos).

Lors du paiement de cette cotisation, une clef du court à usage personnel et une carte seront remises. Cette carte devra être placée en évidence dans le panneau d'affichage pendant l'occupation du court.

La liste des personnes habilitées à jouer sur ce court y sera affichée.

Depuis mars 2007 l'éclairage du court de tennis municipal de la BAYE est opérationnel et fonctionne jusqu'à 23 H maximum à l'aide de jetons que vous pourrez acheter à l'unité au service municipal des Sports au tarif de **1€/l'heure**.

Réservation du Court :

☞ Un planning couvrant 2 semaines sera affiché sur le panneau d'affichage adossé au court.

☞ La réservation devra se faire sur le planning en ne dépassant pas plus **d'une heure par jour et 2 heures par semaine (non consécutives)**.

☞ Des créneaux horaires seront réservés hebdomadairement par le Club de l'ASCTT pour les entraînements et matchs.

☞ Des occupations ponctuelles et planifiées pourront être organisées par la municipalité en fonction des demandes associatives ou pour des animations particulières.

☞ Une tenue vestimentaire correcte et des chaussures de sport seront exigées sur ce court.

En cas de non respect de ce règlement, une interdiction temporaire ou définitive pourra être prononcée sans aucun remboursement de la cotisation.

Le service municipal des Sports est chargé de faire respecter ce règlement et reste l'interlocuteur pour tout problème rencontré.

Le Maire

J.M. LESPADE

